

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[188_Lettres de Guizot au duc d'Aumale : Juin-décembre 1847](#)[Item](#)[Val Richer, le 23 août 1847, François Guizot à Henri d'Orléans](#)

Val Richer, le 23 août 1847, François Guizot à Henri d'Orléans

Auteurs : Guizot, François (1787-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère de l'Intérieur \(France\)](#), [Ministère de la Justice \(France\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(Algérie\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet. □

Présentation

Date 1847-08-23

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

Langue Français

Cote 4, 4 suite, AN : 163 MI 42 AP 188 Papiers Guizot Bobine Opérateur 31

Nature du document Lettre autographe

Support copie numérisée de microfilm

Etat général du document Bon

Localisation du document Archives Nationales (Paris)

Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), Val Richer, le 23 août 1847, François Guizot à Henri

d'Orléans, 1847-08-23

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8501>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireOrléans, Henri (duc d' Aumale) (1822-1897)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionVal Richer(France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 02/05/2025 Dernière modification le 27/05/2025

M. Guizot à M^r le Duc d'Angoulême.

Val Richer 23 Août 1847.

Monteignous,

Le dernier point au paragraphe additionnel
que j'ai proposé à l'art: 9 pour prévoir le cas où le
Gouverneur G^l aurait devoir appeler au Conseil Supérieur,
sur telle ou telle question spéciale, tel ou tel des
fonctionnaires provinciaux. Rien n'est si aisé que de
le retrancher. Je desirais seulement qu'il fût bien
entendu que cette suppression n'ôte point au Gouver-
neur G^l le droit de faire de semblables appels quand
il le jugera convenable. D'après ce que je sais, & ce
que le G^l Delahue m'a confirmé récemment, le
Gouverneur G^l a toujours été considéré comme ayant
le droit et en a souvent usé. Le droit était avéré en
fait quoique non établi en principe. Il ne faudrait
pas que le silence sur le principe, dans la nouvelle

ordonnance, passât pour une interdiction de fait.

Ce point entendu, le projet d'ordonnance me paraît définitivement arrêté, ainsi que le ferait sur les concessionnaires, & le Ministre de la guerre peut le présenter, quand il voudra, à la signature du Roi.

J'écris aujourd'hui même au fard de Sceaux pour insister sur la prompte nomination de M. Victor Douhié à un poste de Procureur G^l. Il en avait au tout pris de Bequet, et dont il comptait disposer en sa faveur.

J'ai lu et examiné le projet d'ordonnance préparé au Conseil d'Etat sur l'organisation Municipale de l'Algérie. Je le trouve, à tout prendre, fort bon, à la fois gouvernemental & faisant droit aux idées et aux vœux raisonnables sur la matière. La décentralisation qu'il opère entre Paris & l'Algérie, en trausférant au gouverneur général et aux autorités locales une assez large portion des attributions jusqu'à

posséder par le Ministère de la guerre, me paraît
sans danger pour la France et utile pour l'Algérie.
Les observations de détail des bureaux de la guerre
sont en général sans importance. Je n'en vois
qu'un petit nombre, par exemple celles sur les
Art: 10 & 11, qui doivent, à mon avis, être prises
en considération. Je crois donc que le projet
peut être considéré comme étant bien près d'être
prêt. Mais il doit évidemment être lu & délibéré
en Conseil des Ministres. L'affaire est trop grave
pour ne pas être soignée et examinée. De plus, il faut
mettre le projet en harmonie avec la nouvelle
ordonnance sur le régime administratif général de
l'Algérie. C'est un travail minutieux et assez long
que les bureaux de la guerre doivent faire sans
retard. Enfin il faut, je pense, donner au Conseil
d'Etat la satisfaction de le rendre compte de
résultats probables de l'application d'une partie
financière du projet au budget fictivement, sur la

papiers, le budget des communes projetées. La
forme et complète adhésion du Conseil d'Etat
à l'ordonnance qui sera signée à sa l'importance,
et il conviendrait de prendre quelques soins pour
se l'apurer. L'ordonnance municipale ne
pourra donc être signée et publiée qu'un peu
après la signature et la publication de
l'ordonnance sur l'administration en général.
Je n'y vois pas grand inconvénient. Probablement
même il vaudrait mieux que le nouveau régime
administratif soit établi et pratiqué en fait
avant la mise à exécution de l'organisation
municipale.

Quant au personnel, M. Payssas doit
être à Paris après demain 15. M. Boselli, sous
Préfet de Meaux, qui est destiné à la direction
des affaires civiles d'Alger, est sous la main. Pour
Constantine, M. Duchâtelle hésite entre trois sous
Préfets. Je vais le presser de nous en désigner un.

papiers, le budget des communes projetées. la
forme et complète adhésion du Conseil d'Etat
à l'ordonnance qui sera signée à sa l'importance,
et il courra de prendre quelques soins pour
se l'opérer. L'ordonnance municipale ne
pourra donc être signée et publiée qu'un peu
après la signature et la publication de
l'ordonnance sur l'administration en général.
Je n'y vois pas grand inconvénient. Probablement
même il vaut mieux que le nouveau régime
administratif soit établi et pratiqué en fait
avant la mise à exécution de l'organisation
municipale.

Quant au personnel, M. Payssie doit
être à Paris après demain 15. M. Roselli, sous
Préfet de Mascara, qui est destiné à la Direction
des affaires civiles d'Alger, est sous la main. Pour
Constantine, M. Dasthès, hérite entre trois sous
Préfet. Je vain le presser de venir en désigner un.

Le Comte Mahler, sous-Préfet de Compiègne, a refusé.

Il importe que le Ministre de la guerre se hâte pour le renouvellement du personnel administratif secondaire, & je pense, comme V. A. R. que le ^{g^e} Bedeau doit être chargé d'achever sans retard cette réorganisation.

Voilà une bien longue lettre. V. A. R. me promettra d'ajourner encore ~~un peu~~ j'ai à lui dire sur la création d'une nouvelle Division militaire à Alep. Le temps me manquerait ce matin.

J'ai l'honneur d'être &c.

P.S. Le Ministre de l'Intérieur m'écrit que l'un des trois sous-Préfets entre lesquels il hésitait, M. Chauvy, sous-Préfet de Mauriac, acceptera avec plaisir la Direction des affaires civiles à Constantine, & qu'il le regarde comme un fort bon choix. Je le connais personnellement. C'est une bonne tête honnête, très courageux, capable de tout. De plus, il

soit écrite, ce qui sort souvent. C'est à lui, je crois
qu'il courrait de l'arrêter.